



Le complexe verbal basque : un regard "universaliste"

Georges Rebuschi

► **To cite this version:**

Georges Rebuschi. Le complexe verbal basque : un regard "universaliste". Lapurdum IV - Hommage au Professeur Jean Haritschelhar, UMR 5478 : CNRS, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, Département interuniversitaire d'Etudes basques de Bayonne, 1999, pp.199-222. <artxibo-00000068>

HAL Id: artxibo-00000068

<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00000068>

Submitted on 6 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Georges REBUSCHI

**Le complexe verbal basque :
un regard “universaliste”**

***Lapurdum* 4 [Bayonne]**

(1999)

pp. 199-222

Le complexe verbal basque : un regard “universaliste”

1. Dans cet article, je voudrais tenter de pousser jusqu'à ses limites une argumentation réduisant le grand foisonnement des formes conjuguées, simples et complexes, du basque à un schéma *linéaire* vieux aujourd'hui de plus de 40 ans, l'analyse du complexe verbal anglais proposée par Chomsky (1957). L'idée de base est la suivante : à un niveau relativement *peu* abstrait, le basque présente une *image miroir* de la structure du CV anglais, qui, si l'on fait abstraction de divers facteurs, s'analysait à l'époque comme en (1a) ci-après (certains symboles sont modifiés pour plus de clarté) ; plus spécifiquement, je souhaite montrer que le basque présente un CV comme celui de (1b) :

- (1) a CV = [AUX FLEX (M) (Aspect.1) (Aspect.2)] V
b CV = V [AUX ((Aspect.2) Aspect.1) (M) FLEX]

Si (1b) n'est pas une image miroir parfaite de (1a), c'est parce que la présence des morphèmes matérialisant l'aspect le plus proche du verbe lexical (Aspect.2) est subordonnée à la sélection du second (Aspect.1), alors que les marqueurs aspectuels complexes de l'anglais sont indépendants l'un de l'autre. Bien entendu, il y a beaucoup d'autres différences, plus ou moins superficielles ou importantes, comme le fait que FLEX en anglais correspond à un seul affixe marquant simultanément le temps et l'accord-sujet, alors que cet élément comporte jusqu'à trois marqueurs d'accord en basque, et que le temps en est dissocié, ou encore, inversement du point de vue de la richesse du matériel disponible, comme le fait que les Modaux de l'anglais représentent toute une classe de mots lexicaux autonomes, alors que le basque n'a que le morphème lié *-ke* à offrir ; mais ces différences n'affectent en rien la profonde symétrie de (1a) et (1b).

Cette symétrie est de plus, peut-être, l'expression d'une *hiérarchie* universelle, représentant, linéarisée de droite à gauche en anglais, et de gauche à droite en basque, une distance relative de plus en plus grande de l'aspect, puis de la modalité, et enfin du temps, par rapport au verbe lexical : à travers les langues, cette hiérarchie s'illustre aussi bien en français que dans diverses langues créoles, qu'elles aient un potentiel « substrat africain » ou non, comme l'a montré Bickerton (1981) ; et même si elle n'est pas universelle, j'espère que les considérations qui suivent contribueront à sortir la morphologie verbale basque de son exotisme : en particulier, on verra que le soi-disant « déplacement ergatif » ou D.E., qui a fait couler tant d'encre ces dernières années, n'est pas une transformation morphologique spécifique, mais simplement l'effet superficiel d'une règle de déplacement beaucoup plus générale, qui s'applique à certains affixes flexionnels basques, *dont l'affixe absolutif* – et à tous les affixes du CV anglais ou français¹.

¹L'ordre « de base » des éléments pertinents est donc assez différent de celui qui est généralement conçu comme canonique sur la base de l'observation en « surface » des morphèmes de certaines formes verbales fléchies ; pour une comparaison avec cet ordre « canonique », voir la section 11.

associés (les petites majuscules de *EN* indiquent qu'il s'agit d'un élément qui a divers allomorphes). Les éléments entre parenthèses sont optionnels, mais quand deux éléments sont compris dans la même paire de parenthèses, on a un choix bloqué, par ex. celui de la présence simultanée de l'auxiliaire *have* du suffixe de participe passé – ce qui n'est qu'une autre façon de noter ce qu'on appelle aussi des morphèmes discontinus.

La notion de complexe verbal (CV) n'apparaît pas dans les textes de Chomsky, car ce n'est pas un constituant au sens ordinaire du terme; un CV se définit simplement comme la suite linéaire de tout le matériel qu'on trouve sous AUX, et du verbe lexical (d'où l'emploi du signe "=" plutôt que de la flèche de réécriture) :

(3) CV = AUX + V

Les formes participiales des éléments qui suivent *have* et *be* représentent intuitivement une sorte d'accord du verbe (auxiliaire ou lexical) sur leur droite; l'ordre concret ou superficiel des morphèmes s'obtient par application de la « transformation affixale » ou T.A. (4), où "#" représente une frontière de mot⁴ :

(4) AF + v → v + AF + #
(où "v" désigne tant les verbes auxiliaires que les verbes lexicaux)

Ainsi, si l'on a sélectionné la séquence optionnelle <*be+ing*> et le verbe *walk*, l'application de (4) donnera la suite <*be + walk + ing + #*>; si *be*, à son tour, était directement précédé de FLEX, une autre application de (4), à la séquence <FLEX + *be*> maintenant, donnerait <*be + FLEX + #*> (concrètement *is* ou *was* selon le choix du temps, avec un sujet singulier – noter que l'irrégularité morphologique ne fait pas l'objet d'une étude particulière dans *SS*).

Un des résultats les plus intéressants de la description rappelée ici est la position de l'afixe FLEX, *nécessairement en tête* de la partie droite de (2) – car c'est seulement ainsi qu'on peut prédire son apparition sur le *premier* élément verbal des formes conjuguées après application de (4): il s'ensuit que le verbe lexical n'est conjugué ou fléchi au sens strict (i.e. ne porte de marques de temps et d'accord) qu'en l'absence d'auxiliaire, et que les formes conjuguées simples sont en fait exceptionnelles, contrairement à l'idée reçue de la grammaire traditionnelle⁵.

⁴(4) est (29.II) dans *SS*. Le symbole "#", outre son rôle phonologique (les frontières de mot sont nécessaires à l'assignation de l'accentuation tonique), joue un rôle syntaxique: sa présence dans l'*output* d'une application particulière de (4) bloque la réapplication du déplacement du suffixe; sans lui, tous les affixes finiraient sur le verbe lexical, comme dans la forme agrammaticale **have be walking-en-s* correspondant à la forme réelle ou concrète <*has#been#walking*>. Le symbole "+" ne joue par contre par d'autre rôle que celui de signaler la concaténation: ce n'est donc pas un « objet » (morpho-)syntaxique; par suite, il est automatiquement inséré quand deux morphèmes sont ordonnés, de même qu'une séquence de deux '+', obtenue dans certains cas par une application de (4), sera automatiquement réduite à un seul.

⁵Typologiquement, les langues à auxiliaire fléchi accompagné d'un participe verbal sont clairement majoritaires; mais il arrive que l'inverse se produise; ainsi, en albanais (Boneh 1999), les auxiliaires de mode (subjonctif, conditionnel, et... futur) sont invariables, le verbe lexical restant le support de FLEX; en tzeltal, langue maya (Polian 1999), les aux. aspectuels d'accompli et d'inaccompli sont également invariables, le verbe lexical étant, tout comme en leur absence, marqué pour le temps et l'accord. Comme le basque se comporte de ce point de vue comme l'anglais (et le français), je laisserai ce point de côté dans cet article, mais il devrait être clair que de tels phénomènes n'affectent pas nécessairement la hiérarchie sous-jacente à (1a) et (1b): c'est plutôt la transformation affixale qui est le *locus* de ces

- b ba-he.uka 'si tu le tenais'
- c ba-gene.uka 'si nous le tenions'
- d zene.uka.ke 'vous le tiendriez'

On a maintenant un *préfixe* ergatif. L'analyse de ce phénomène se fera dans la section suivante. Pour le moment, nous pouvons nous contenter du tableau (32), qui montre que, pris globalement, ces préfixes erg. sont différents des deux types de préfixes abs. :

(32) Préfixes des personnes I et II

	<i>abs.présent</i>	<i>abs,non-actuel</i>	<i>erg,non-actuel</i>
1sg	na-	nind- ²⁵	n(e)-
2sg	ha-	hind-	h(e)-
1pl	ga-	gind-	gen(e)-
2pol ²⁶	za-	zind-	zen(e)-
2pl	za-...-te	zind-...-te	zen(e)...-te

On a évidemment envie de segmenter ces formes, car la consonne initiale marque clairement la personne (au sens où "1sg" et "1pl" sont deux personnes différentes, plutôt que la « même » personne associée à un nombre donné)²⁷. La question qui se pose est donc de savoir s'il faut considérer que nous avons affaire à *deux préfixes*, l'un donnant exclusivement la personne, et l'autre indiquant simultanément (i) le cas de l'argument correspondant et (ii) le temps de la FVF, ou si au contraire nous n'avons qu'un seul préfixe, indiquant à la fois la personne, le cas et le temps. Comme la T.A. du basque, quelle que soit sa forme ultime, serait beaucoup plus difficile à formuler si l'on devait déplacer deux préfixes, dont le premier serait exclusivement personnel, et comme la forme même du second (-ind- vs. (e)~en(e)) dépend non seulement du temps mais aussi de la fonction du préfixe précédent, j'adopterai la solution d'un préfixe unique, en proposant la règle (33) :

(33) La valeur spécifique [±présent] de l'élément TPS est copiée sur l'affixe déplacé par T.A.

Ce trait [±présent] est issu de l'analyse des « temps » du basque indiquée en (34), dont (34') n'est qu'un résumé intuitif :

- (34)
- a TPS → [±présent]
 - b [-présent] → [±passé]
 - c [- pré., -pas.] → [+hypoth.]
 - d [+présent] → [-hypoth.]

(34') TPS → {présent / passé / hypoth. }

En ce qui concerne la forme phonologique concrète des affixes, un préfixe absolutif marqué [+présent] serait donc sélectionné dans la première colonne de (32), et un préfixe abs. [-prés.] serait pris dans la seconde.

²⁵Ou parfois *nen-*, *hen-* etc., comme dans (28a',b',c').

²⁶Les formes indiquées comme "2 pol(i)" sont référentiellement singulières, mais morphologiquement parallèles à celles de la 1^{re} pers. du pluriel ; la dernière forme est clairement surpluralisée (ajout d'un suffixe *-e* ou *-te*). Ces faits sont sans importance pour la question débattue.

²⁷La distribution des affixes (redondants !) marquant spécifiquement le pluriel de l'absolutif est trop irrégulière pour que j'aie quoi que ce soit à en dire ici ; on notera que c'est un préfixe, *-it-* au présent, et *-t-* au passé, pour *°edun* 'avoir', un infixe (*-z-*) pour *eduki* 'tenir' (cf. *gauzkak* 'tu nous tiens'), et le même *-z* (ou parfois un *-de*) comme suffixe avec la plupart des autres verbes...

cas où, le temps étant le présent, il y a un argument syntaxique de 3e pers. : on aura, en vertu de (37), un affixe absolutif dans la flexion, et c'est donc lui qui sera déplacé par (36). Une partie du contenu de (37) est effectivement stipulative, mais le fait qu'il n'y ait pas de préfixe ergatif au présent lorsque l'argument abs. est de 3e personne, et l'arg. erg., de 1e ou de 2e p., doit de toute les manières faire l'objet d'un traitement spécial – à moins de considérer que c'est le « déplacement ergatif » qui est irrégulier : c'est ce que postulent toutes les descriptions faites jusqu'ici (cf. 7.2 *infra*), mais, hors de tout cadre théorique, *rien* ne permet de dire vraiment si c'est *d.u.gu* 'nous l'avons', avec un suffixe ergatif, ou *gen.u.en*, avec un préfixe ergatif, qui est régulier, ou irrégulier. Par ailleurs, si l'on s'étonne de la disparité de traitement entre les marqueurs d'accord absolutif et ergatif, on prendra note de ce que les accords de datif, qui seront examinés en 8, diffèrent des deux autres par le fait qu'il existe bien un suffixe de datif de 3e p. sg., *-o*, à tous les temps. Qu'il y ait donc des différences entre les trois types d'affixes personnels représentés dans les FVF, "abs", "erg" et "dat", et pas seulement entre le troisième et les deux autres, ne devrait donc pas être en soi particulièrement surprenant.

7.2. Quoi qu'il en soit, le système adopté ici présente plusieurs avantages sur la théorie du « déplacement ergatif »³⁰ ou D.E. qui est à l'heure actuelle le traitement le plus répandu des incohérences ou irrégularités du positionnement des affixes constatées dans la section 6. Pour commencer, la théorie du D.E. n'est pas générale, car elle se restreint à un seul cas de déplacement affixal, qu'elle présente de plus comme une irrégularité : en fait, ses défenseurs admettent *sans discussion*, et contrairement à l'analyse proposée ici, que la marque d'abs. est pour ainsi dire *originellement* en position initiale de la FVF. On devine alors les difficultés qui vont surgir quand on voudra rendre compte *explicitement* de la répartition de cet élément sur le second aux. quand il y en a deux, l'unique aux. s'il n'y en a qu'un, ou enfin le v_L s'il n'y a aucun aux. ; en fait, personne n'a, que je sache, essayé de décrire ces questions de manière homogène jusqu'ici.

Mais il y a plus grave : en postulant que le préfixe abs. est « naturellement » un préfixe, on stipule par là-même que la position initiale de la FVF *est* une position absolutive. En d'autres termes, si l'on admet la théorie D.E., il faut dire ou bien qu'un affixe identifié comme ergatif vient occuper une position vide identifiée elle-même comme absolutive, ce qui viole toutes les contraintes connues sur l'homogénéité des propriétés des éléments déplacés et de leur site d'accueil, ou bien que l'affixe déplacé « devient » lui-même un affixe absolutif, ce qui est rationnellement encore moins engageant.

La première difficulté, déjà remarquée par Manandise (1988 : 226) est illustrée par la description suivante du D.E. par Rotaetxe (1998 : 219) :

"Règle de DE : Aux formes du passé, d'abs. 3 et d'erg. 1 ou 2, l'indice actanciel de l'ergatif est déplacé vers *la case vide de l'absolutif*, prenant la forme indicielle de ce dernier, mais conservant sa coréférence avec un [argument] ergatif du verbe." [Les italiques sont de moi, G.R.]³¹

³⁰On s'accorde à voir en Azkue (1923-25 : § 771) le père de l'hypothèse D.E. ; elle a été reprise par bien d'autres depuis, dont Goenaga (1978 : 160), Bossong (1984 : 352), Laka (1988, 1993), Albizu (1997) ou Rotaetxe (1998). L'hypothèse de l'« antipassivation » interne à la FVF avancée par Heath (1977) relève de la même démarche.

³¹Voir aussi Laka (1993 : (63)) : "Si la position absolutive est vide, déplacer le clitique ergatif dans

Noter à propos un nouvel avantage de mon analyse contre l'hypothèse D.E. : l'ordre des affixes dans (43) reflète directement la hiérarchie d'accessibilité à la fonction sujet : c'est l'élément le plus éloigné de *v* qui en est le sujet ou « argument externe » (i.e. l'argument ergatif, ou à défaut l'absolutif, mais normalement pas le datif), ce qui n'est finalement qu'un résultat fort banal⁴⁰.

8.2. Un autre affixe personnel encore peut apparaître dans les FVF, qui ne se déplace pas non plus : c'est la marque allocutive, qui suit toujours immédiatement la marque dative⁴¹; comme dans la plupart des cas la consonne initiale de l'allocatif masculin *-k(a)-* est élidée pour des raisons morphophonologiques indépendantes, je donnerai des exemples avec un interlocuteur féminin :

- (46) a eman zi.o.na.gu⁴²
 donné *d-√v*_{AUX}-df3sg-all2fém-erg1pl
 'nous le lui avons donné' (en s'adressant à une femme)
- b eman gen.i.o.na.n
 donné erg1pl-√v_{AUX}-df3sg-all2fém-(e)n

Nous pouvons donc enrichir maintenant (43) et (44) comme suit :

- (47) FLEX → (dat) (all) (abs) (erg) TPS
- (48) T.A., 5e version
 [*v* (dat) (all)] aff_{FLEX} ⇒ # + aff_{FLEX} + [*v* (dat) (all)]

9.1. Passons au troisième affixe annoncé en 8.1. Les FVF basques comportent optionnellement un morphème *-ke* d'apport sémantique modal, qui couvre un domaine allant de la prédiction (cf. son emploi dans les formes hypothétiques des apodoses, i.e. conditionnées, comme en (27d) *supra*, ou comme marqueur de futur en souletin) à l'équipossibilité (formes fléchies dites potentielles), en passant par la probabilité (usage fréquent surtout dans les dialectes du nord autres que le souletin). En basque standardisé, dont la morphologie verbale est très proche du dialecte guipuzcoan, cet élément apparaît entre le suffixe datif et le suffixe allocatif (s'il y en a un). La question se pose donc de savoir s'il faut remplacer (47) par quelque chose comme (49) :

- (49) FLEX → (dat) (*ke*) (all) (abs) (erg) TPS

⁴⁰La charge de la preuve me semble ici être dans le camp de ceux qui souhaiteraient montrer que l'argument absolutif est plus proche du radical verbal que l'argument datif – voir par ex. Laka (1993: 38) ou Cheng & Demirdache (1993: 74).

⁴¹Le *h-* initial qu'on rencontre dans certains textes standardisés du Pays basque sud dans la forme *h.u.en* 'il était (all. : masc)' semble contredire cette affirmation, mais il faut noter que le graphème *h* ne s'y prononce jamais, que la forme féminine correspondante est *h.u.na.n*, avec le *-na-* allocatif clairement post-radical, et qu'en navarro-labourdin, le dialecte contigu au nord-est, les formes sont plus régulières : *zu.ka.n*, *zu.na.n* ; il faut donc considérer le *h-* initial de ces deux exemples comme une fantaisie orthographique reposant sur une analyse erronée des faits.

⁴²On attendrait un *d-* initial, et c'est le segment qu'on trouve effectivement dans de nombreux dialectes ; la spirantisation qui a lieu ici correspond parfois à l'insertion d'un *-i-* entre le préfixe et le radical, mais les modifications morphonologiques des FVF à affixe allocatif sont trop complexes pour être prises en compte ici.

Une hypothèse vient cependant à l'esprit, qui pourrait réduire encore cet « exotisme » des CV basques. On a vu en 3, à propos des ex. (6a,b), que la différence superficielle entre les conditionnels passés de français et de l'anglais provenait somme toute très simplement d'une propriété des marqueurs de prédiction : en anglais, c'est un v_{AUX} , alors qu'en français, ce n'est qu'un affixe. Dans le même esprit, en allant un peu plus loin dans le détail morphologique, on peut proposer que les affixes peuvent, à leur tour, être marqués ou non comme étant plus spécifiquement des préfixes ou des suffixes⁵⁰. Admettons donc que les morphèmes qui correspondent à "M" dans (55), et "dat" et "all" dans (57), soient spécifiés comme [+suffixes], ce qui est une donnée empirique évidente, et que les autres ne soient pas marqués. Au lieu d'utiliser les symboles "+" et "-", il faudrait plus précisément recourir à M pour marqué, et U pour non-marqué, sur le modèle de Chomsky & Halle (1968). La T.A. basque se ramène alors à la règle (60) :

$$(60) \quad [v(X)] \text{ aff}_{FLEX}[U\text{suffixe}] \Rightarrow \# +\text{aff}_{FLEX}[U\text{suffixe}] + [v(X)]$$

où X ne contient que des éléments [M suffixes]

Le choix entre M et U (plutôt qu'entre + et -) se comprend comme suit : si les affixes susceptibles de se déplacer étaient explicitement marqués comme [-suff] ou [+préf], on construirait des FVF avec un préfixe effectivement en tête, mais de soi-disant préfixes (les affixes suivants) pourraient aussi apparaître en finale de mot ! La solution adoptée ici permet d'éviter cette contradiction : les éléments non-marqués sont simplement identifiés comme préfixes s'ils ont été déplacés (s'ils suivent immédiatement "#"), et comme suffixes autrement. Ces propriétés sont ensuite directement exploitables dans l'épel phonologique des morphèmes. Par exemple, on tiendra compte de cette propriété de surface pour « lire » "erg lsg" soit comme $n(e)-$: si c'est un préfixe, soit comme $-t/da-$: si c'est un suffixe⁵¹.

11. Toute l'approche développée ici s'est faite en termes strictement linéaires : c'est en partie pour des raisons de simplicité dans la présentation, mais surtout parce que les approches structurales ou hiérarchiques, généralement inspirée par la « théorie X-barre », sont également ou bien influencées par des présupposés syntaxiques qui ne me semblent pas toujours justifiés, ou bien ont simplement fait l'économie d'une analyse aussi approfondie et cohérente que possible des données morphologiques. Cela dit, je pense qu'une reformulation de (55) et (57), ou plutôt des structures que ces règles génèrent, en arbres syntagmatiques est non seulement possible, mais même relativement simple, l'essentiel étant de se dire que (59) ou (60) sont des règles reflétant des propriétés morphologiques, et non des règles syntaxiques.

Considérons ainsi une dérivation qui n'aurait pris que FLEX dans (55), puis les éléments "dat", "abs", "erg" et TPS de (57). Il lui correspondra une architecture de phrase comme la suivante :

⁵⁰Si l'on demande d'où vient cette propriété, je dirai simplement que les propriétés de la troisième face des éléments linguistiques (la face grammaticale, « omise » par de Saussure) ont des rapports généralement arbitraires avec les deux autres, cf. par ex. le genre pour les noms à référent inanimé en français.

⁵¹Se rappeler aussi qu'il a été prévu de copier le trait [\pm présent] de TPS sur l'affixe déplacé : le choix entre $na-$ et $nind-$ pour abs lsg en dépend crucialement.

D'une part, cette interprétation de l'analyse morphologique développée au long de cet article permet de lever ce qui a dû apparaître comme une contradiction, à savoir, que la règle T.A., qui est une règle morphologique, devrait parfois précéder l'application de règles syntaxiques, comme le déplacement de la FVF vers la position de la négation, qui est située plus haut que TPSP, mais sur sa gauche (Laka 1991). En fait, la T.A. va s'appliquer sous le nœud TPS° de (61), étant donné le mouvement syntaxique du verbe (v_L ou v_{AUX}) décrit à l'instant. L'introduction de la frontière de mot "#", qui permettait de suivre de près le modèle chomskyen de 1957, n'est donc plus requise, et la contradiction, évitée⁵⁵.

D'autre part, le blocage de toute conjugaison synthétique (sans aux.) pour la plupart des verbes lexicaux basques pourrait trouver son explication dans leur l'obligation inhérente (donc lexicale) qu'ils auraient à monter dans ASP° (la tête d'une projection complément de AUXP, elle-même intermédiaire entre VP et MP dans (61)); il y a peut-être là matière à renouveler la typologie du mouvement des verbes telle qu'elle est développée dans le Programme minimaliste, mais c'est une question qui relève d'un tout autre travail.

Centre de recherche en Typologie grammaticale
(SYLED, Sorbonne nouvelle / Univ. de Paris III)
& URA d'Etudes basques.
<rebuschi@ext.jussieu.fr>

Références

- ALBIZU, Pablo. 1997. 'Generalized Person-Case Constraint: A Case for a Syntax-driven Inflectional Morphology'. In A. Mendikoetxea & M. Uribe-Etxebarria (eds.), 1- 33.
- ALLIERES, Jacques. 1985. 'Statut et limites du polymorphisme morphologique. Le verbe basque dans la *Grammaire cantabrique basque* de Pierre d'Urte (1712) [1^e partie]. In J. L. Melena (ed.), 899-919.
- AÑIBARRO, Pedro A. 1823 [?]. *Gramática bascongada [...]*. Ms., ed. par L. Villasante, 1969, in *ASJU* 3, 3-169.
- AROTÇARENA, Abbé —. 1951. *Grammaire basque (dialectes navarro-labourdins)*. Bayonne: Librairie Le Porche.
- AZKUE, Resurrección María. 1923-25. *Morfología vasca (Gramática básica dialectal del Euskera)*. Facsim., 1969, Bilbao: La Gran Enciclopedia Vasca.
- BENVENISTE, Emile. 1959. 'Les relations de temps dans le verbe français'. *BSL* 54/1, 69-82.
- BICKERTON, Derek. 1981. *Roots of Language*. Ann Arbor (Mich.): Karoma.
- BONAPARTE, Louis-Lucien. 1869. *Le verbe basque en tableaux [...]*. Londres. Rééd. facsim. in L.-L. B., 1991, *Opera Omnia Vasconice*, I, Bilbao: Euskaltzaindia (175-442).
- BONEH, Nora. 1999. *la tête fonctionnelle M° en albanais standard d'aujourd'hui: les conséquences de sa présence sur l'organisation des catégories flexionnelles*. Mémoire de maîtrise, Univ. Paris III.
- BOSSONG, Georg. 1984. 'Ergativity in Basque'. *Linguistics* 22, 341-392.
- CAMINO, Inaki. 1994. 'Abiaburu bat aezkeraren azterketarako'. In R. Gómez & J. A. Lakarra (eds.), 59-160.

leur spécificateur) sans qu'il y ait de segment phonologique leur correspondant.

⁵⁵Si les mots ne sont pas formés en syntaxe, mais dans le lexique, comme le suggère Chomsky (1995), il n'y a évidemment pas de contradiction non plus...

